

DEVENIR CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE GRACE AU PRV2

SSIAP 3

MODULE COMPLEMENTAIRE

THEORIE
65 %



PRATIQUE
35 %

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation permet d'obtenir le diplôme de chef de service de sécurité incendie SSIAP 3.

PUBLIC

Nous consulter afin de connaître les conditions d'éligibilité

COMPETENCES DEVELOPPEES

Développement des acquis et des compétences complémentaires sur les sujets suivants :

- la sécurité incendie et les bâtiments
- la gestion des risques
- le management de l'équipe sécurité
- le budget du service sécurité

DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

Manuel SSIAP 3 de France Sélection (356 pages)



ORGANISATION DE LA FORMATION

PREREQUIS

Voir la fin du document

DUREE

34 heures (5 jours)

EFFECTIFS

Jusqu'à 15 personnes

MAINTIEN DES COMPETENCES

Tous les 3 ans.

DOCUMENT DE VALIDATION

Attestation de fin de formation et diplôme

METHODE D'EVALUATION

Evaluation formative réalisée par le formateur au moyen de mises en situation.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

CONTROLE QUALITE ASSURE PAR

Audit interne, AFNOR



Formation en intra-entreprise
(Chez vous & à la date de votre choix)



Formation en inter-entreprise
(Dans notre centre & à côté de chez vous)



STRATEGIE PEDAGOGIQUE

Exposés participatifs et mises en situation favorisant une pédagogie par la découverte où les apprenants sont acteurs de la formation.



NOS INTERVENANTS

Formateurs salariés de la structure, formés à la pédagogie, disposant d'une expérience de sapeurs-pompier depuis plusieurs années et titulaire du SSIAP3



MATERIEL PEDAGOGIQUE

Extincteurs réels, RIA en eau, foyers réels, machine à fumée...
Tablettes informatiques pour les recherches sur internet lors des études de cas.
SSI pédagogique complet.





CONTENU DE LA FORMATION

CONTENU THEORIQUE - 22H00

LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS

- Les éléments de construction : typologie et vocabulaire architectural
- Outils d'analyse

GESTION DES RISQUES

- Analyse des risques
- Mise en service Documents administratifs
- Élaboration des consignes temporaires
- Rédaction d'un plan de prévention simplifié

MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE

- Droit civil et pénal
- Notion de droit du travail

BUDGET DU SERVICE SECURITE

- Suivi du budgétaire du service
- Fonction achat

CONTENU PRATIQUE - 12H00

GESTION DES RISQUES

- Etudes de cas Réalisation des travaux de sécurité
- Analyse critique des documents existants
- Élaboration des consignes temporaires
- Rédaction d'un plan de prévention simplifié

MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE

- Exercice de repérage dans le code du travail que ce soit dans la partie législative ou la partie réglementaire, renseigner le personnel sur la convention collective, méthodes didactique suivie d'exercices d'applications simples

BUDGET DU SERVICE SECURITE

- Exercice d'élaboration d'un budget en fonctionnement chiffré

Bilan de la formation



CONTENU DE LA FORMATION

PREREQUIS

- 2 photos d'identité
- Pièce d'identité
- Secourisme à jour (moins de 24 mois)
- Justifier d'une des situations suivantes :
 - être ou avoir été pendant 1 an adjudant ou titulaire d'un grade supérieur des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air, des marins-pompiers de la marine nationale et titulaire de l'unité de valeur des sapeurs-pompiers PRV 2 ou du brevet de prévention délivré par le ministère de l'intérieur et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire.
 - être détenteur de l'AP 2 et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire.

NOTA IMPORTANT

Il faut prévoir l'achat des ouvrages réglementaires et d'une règle de mesurage de type « Kutch ».